



## ASSISES SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (EFTP)

**THÈME :**  
**Quelles compétences professionnelles et techniques pour une meilleure insertion  
socioéconomique des jeunes ?**

Ouagadougou (Burkina Faso)  
du 4 au 7 septembre 2012

# Rapport Général

Présenté par Philippe NGATHE KOM,  
Directeur de la Formation et de l'Orientation professionnelle  
CAMEROUN.



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération  
au développement



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC

## 1. INTRODUCTION.

Du 4 au 7 septembre 2012, se sont tenues à Ouagadougou au Burkina Faso, à Azalaï Hôtel Indépendance, les Assises sur l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). Ces Assises organisées par la CONFEMEN, l'OIF et le gouvernement du Burkina Faso avec l'appui de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération Suisse, la Direction de la coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois font suite aux Assises du même genre de Bamako en 1998. Les présentes Assises avaient pour thème central « **Quelles compétences professionnelles et techniques pour une meilleure insertion socioéconomique des jeunes** », déployées en 3 thèmes spécifiques à savoir :

- l'orientation politique et les structures gouvernementales ;
- la gestion centrale de la formation formelle et informelle ;
- le développement des compétences, une responsabilité partagée.

Comme objectif général des Assises, il s'agissait d'adopter des recommandations et des orientations stratégiques en vue de l'élaboration ou de l'amélioration des plans d'actions nationaux en EFTP.

À l'issue des travaux, des recommandations ont été élaborées pour servir de document de réflexion et d'orientation dans le cadre de l'EFTP ; des engagements sont pris par chaque pays pour la mise en œuvre des recommandations des Assises et un cadre de suivi de la mise en œuvre des recommandations des Assises sera défini.

Aussi, les conclusions des Assises devraient alimenter la prochaine session ministérielle de la CONFEMEN de novembre 2012.

Placées sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, ces Assises ont connu la participation de 32 pays représentés par leurs Ministres ou Chefs de délégation, les experts en matière d'EFTP et les représentants du milieu du travail. D'autres représentants de la société civile et des partenaires au développement ont également pris part aux travaux. La liste de tous les participants est donnée en annexe.

L'organisation des Assises de Ouagadougou 2012 comprenait outre les cérémonies d'ouverture et de clôture, les travaux en plénières et en ateliers.

## 2. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE.

La cérémonie d'ouverture, présidée par Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement du Burkina Faso a été ponctuée par la prestation d'artistes et les allocutions de Monsieur le Maire de Ouagadougou, du Secrétaire général de la CONFEMEN, de l'Administrateur de l'OIF, du Président en exercice de la CONFEMEN et le discours d'ouverture du Premier Ministre.

- Allocution du Maire de Ouagadougou

Monsieur le Maire, qui parlait aussi en sa qualité de Secrétaire général de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), après avoir souhaité la bienvenue aux panélistes a exprimé sa joie d'accueillir les Assises. Pour sa part, les autorités locales, en raison des grands enjeux de gestion de leurs territoires, sont en première ligne pour un EFTP de qualité. En effet, pour prendre l'exemple de la ville de Ouagadougou, plus de 75% de jeunes ont entre 15 et 35 ans et les autorités locales ont pour mission entre autres de contribuer au développement de leurs connaissances et compétences pour la cohésion sociale et l'emploi. Aussi, partant du principe de la décentralisation en cours dans plusieurs États, les collectivités locales se présentent comme des relais sûrs des produits de l'EFTP et des partenaires à la définition des politiques d'éducation, de formation et d'insertion.

- Allocution du Secrétaire général de la CONFEMEN

Dans son propos, Monsieur Jacques Boureima KI a rappelé que la tenue des Assises en 2012 est le résultat du partenariat dynamique et de la solidarité agissante entre les pays et les institutions qui ont le français en partage. Après les Assises de Bamako (1998) et la Conférence de Liège (1996), les Ministres avaient décidé de placer l'enseignement technique et la formation professionnelle, tout comme l'éducation de base, au cœur de la préoccupation et des priorités de la CONFEMEN. D'après le Secrétaire général de la CONFEMEN, le nombre d'élèves inscrits au primaire dans l'espace francophone, est estimé à plus de 56 millions de jeunes, soit près de 15% de la population totale de cette zone géographique francophone. Cette frange de la population espère développer tôt ou tard des compétences en vue de l'insertion professionnelle, d'où l'importance de développer des politiques et stratégies adaptées. Les Assises de Ouagadougou devraient donc indiquer des pistes de réflexions et des actions à mener à court, moyen et long termes en privilégiant la participation des partenaires du secteur privé.

- Allocution de l'Administrateur de l'OIF

Pour Monsieur Clément DUHAIME, c'est l'engagement de chaque État membre qui fera la différence car le chômage et l'inadéquation entre la formation et l'emploi interpellent tous les gouvernements. L'EFTP ne devrait plus être pris comme un recours ultime et résiduel après les échecs scolaires et être, ce faisant, le parent pauvre de la politique éducative. L'EFTP doit devenir un secteur qui, bénéficiant d'une priorité indiscutable, se positionne clairement en appui aux politiques sectorielles de développement pour répondre aux besoins des milieux socioéconomiques et professionnels. L'EFTP doit devenir un vecteur essentiel de la valorisation des ressources humaines et un moteur de l'emploi qualifié et décent. Plusieurs pays se sont investis dans des réformes visant la mise en place de systèmes d'EFTP qui devraient leur permettre d'aspirer à une croissance économique soutenue à l'instar des pays tels que la Chine, la Corée et l'Inde. L'OIF est présente dans ces grands chantiers et encourage le partage et la mutualisation des expériences et des bonnes pratiques. Un hommage a été rendu au Docteur Soungalo OUEDRAOGO, pour les années passées à la tête de la Direction de l'éducation et de la formation de l'OIF, pour la part active prise dans la réalisation des objectifs de cette organisation et ses compétences. Pour terminer, Monsieur l'Administrateur de l'OIF a dit fonder beaucoup d'espoir sur les Assises. Il sera très attentif aux résultats des travaux, au moment où se mettent en place les premières modalités de réflexion sur le prochain cadre stratégique de leurs actions pour la promotion de la diversité et le développement culturels, avec la nécessaire professionnalisation des filières et des métiers culturels.

- Allocution du Président en exercice de la CONFEMEN

Monsieur Ibrahima SALL, Ministre de l'Éducation nationale du Sénégal, Président en exercice de la CONFEMEN, après avoir remercié les autorités burkinabés qui ont accepté d'accueillir ces Assises, particulièrement Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORÉ, Président du Burkina Faso, a salué la mobilisation remarquable et la qualité des participants qui traduisent l'intérêt que les autorités gouvernementales et les partenaires accordent à la question de l'EFTP. Il a par la suite, en sa qualité de Président en exercice de la CONFEMEN, saisi l'occasion pour lancer un appel solennel aux Ministres en charge de l'Éducation à se mobiliser autour de la CONFEMEN, à s'impliquer davantage dans son fonctionnement et pour sa visibilité. C'est en fait aux Ministres en charge de l'Éducation et de la formation d'accorder à la CONFEMEN toute l'attention qu'elle mérite afin d'apporter une plus-value aux débats internationaux sur le devenir et le développement de nos systèmes éducatifs. Il est de leur devoir de rendre dynamique la CONFEMEN et de faire des propositions pertinentes en vue d'améliorer nos politiques éducatives. En terminant son propos, Monsieur le Ministre a formulé le vœu que la session ministérielle de la CONFEMEN qui se tiendra en novembre 2012 à Ndjamena, au Tchad, puisse connaître une forte participation et la présence effective des Ministres en charge de l'Éducation des États et gouvernements membres, ainsi que des partenaires invités.

- Discours d'ouverture du Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Burkina Faso

Son Excellence Monsieur BEYON Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Burkina Faso, a d'abord souhaité la bienvenue à chacune et à chacun des Ministres en charge de l'Éducation et de la formation professionnelle des États et gouvernements membres de la CONFEMEN et de la Francophonie, ainsi qu'aux membres des délégations qui ont effectué le déplacement à Ouagadougou pour prendre part aux présentes Assises. Son Excellence souligne que toute société en progrès, toute nation en émergence ne saurait occulter la question de l'insertion socioéconomique des jeunes et comprend aisément le choix porté sur le thème de la rencontre. Dans les pays développés ou en développement, les jeunes, à la fois espoirs et inquiétudes, sont demandeurs d'éducation et de formation qui répondent aux exigences des milieux socioéconomiques et professionnels. Il incombe donc aux décideurs et aux différents responsables de l'EFTP d'opérer les changements utiles à cet effet. Par exemple, la rentabilisation du potentiel des jeunes passe par la valorisation du capital humain et c'est dans cette dynamique que Son Excellence, Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, soutient, dans son programme quinquennal 2010-2015, que « les évolutions sociales, techniques et technologiques font aujourd'hui plus que jamais de la ressource humaine le socle d'un développement social harmonieux, durable et auto-entretenu. Pour sa part, la qualité de toute production étant liée au degré de qualification et d'organisation du capital humain, faire de celui-ci un facteur de développement, c'est assurer la qualification des ressources humaines ».

Son Excellence a tenu à rappeler que les refondations de l'EFTP est une démarche qui est exigeante en termes de prospective adéquate et de rigueur dans la définition des options et des orientations, de pertinence dans l'application des différentes réformes et dans la mise en place des moyens institutionnels, juridiques, pédagogiques et budgétaires appropriés. Les présentes Assises offrent donc une opportunité de partage de pratiques vertueuses. C'est en formulant le vœu que les concertations aboutissent à des conclusions, des recommandations et des résolutions fortes à même de dynamiser la mise en œuvre des politiques sectorielles et régionales de développement qu'il a déclaré ouvert les travaux des Assises 2012 sur l'EFTP.

Après la cérémonie d'ouverture, les premiers travaux en plénière ont permis aux participants d'écouter sept exposés portant notamment sur : le bilan des réformes depuis les Assises de Bamako en 1998, le développement des compétences professionnelles, le développement de la main d'œuvre pour la productivité et la croissance, les évolutions du système d'EFTP au Burkina Faso, la problématique de l'école de base face à l'EFTP et les conclusions de la Triennale de l'ADEA 2012 sur l'EFTP.

### **3. EXPOSÉS EN PLÉNIÈRE.**

**Exposé n°1 : Bilan des réformes de la formation professionnelle et technique (FPT) dans les pays francophones, depuis les Assises de Bamako (1998), par Madame Barbara MURTIN, spécialiste de programme à l'OIF**

À partir d'une enquête que 25 pays, présents à ces Assises, ont retournée, complétée, quelques grandes lignes sur l'évolution de la FPT entre 1998, date des premières Assises sur la FPT et aujourd'hui, ont été tirées.

Ainsi, de manière générale la FPT a pris de l'ampleur dans les dispositifs d'éducation et dans les politiques de développement économiques nationales. Les partenaires techniques et financiers ont eux aussi accentué leur soutien financier et humain dans ce domaine alors même que les crises économiques mondiales de ces dernières années ont raréfié les ressources financières des États.

Dans les pays où les politiques sectorielles de FPT existent, elles sont plus précises et adoptent des outils plus performants pour augmenter l'efficacité des systèmes de FPT que ce soit en terme financier (adoption des Cadres de dépenses à moyen terme-CDMT) ou pédagogique (mise en œuvre de l'Approche par compétences) ou au niveau de l'organisation. Ces politiques développent des modèles propres au contexte économique des pays où elles interviennent en diversifiant les modes de

formation (temps plein, alternance, à distance, lieux d'enseignement variables...) comme les secteurs d'intervention avec, chose nouvelle, un début de prise en compte du secteur économique informel.

La nécessité d'ouvrir et de cogérer les systèmes de FPT avec les représentants des secteurs économiques n'est plus un objet de discussion. La plupart des acteurs de FPT réfléchissent sur la manière d'y parvenir et de mettre en place des outils de consultation efficaces et pérennes.

**Exposé n°2 : Quelles compétences professionnelles et techniques pour une meilleure insertion socioéconomique des jeunes ?, par Monsieur Serge CÔTÉ, expert consultant international.**

Pour le présentateur, les systèmes d'EFTP évoluent en fonction des orientations et engagements de leur gouvernement et de leur contexte socioéconomique. Depuis les Assises de Bamako de 1998, un effort international historique a permis d'améliorer le niveau de scolarisation des jeunes des pays en développement. L'EFTP n'a cependant pas bénéficié de cet effort et se retrouve, dans la majorité de ces pays, en nette régression pour la même période. La situation réelle des pays diffère cependant beaucoup entre eux. Plusieurs d'entre eux ont développé leur système, adapté les approches et outils de formation, et réussi à franchir des étapes qui leur permettent aujourd'hui de mieux répondre aux besoins de leur population et de leurs entreprises.

En ce qui concerne les besoins de formation et les priorités d'intervention, Monsieur CÔTÉ a défini le terme « compétence », les différents types de référentiels liés à la formation et réitéré que le renforcement des capacités de gestion des systèmes d'EFTP repose sur un certain nombre d'éléments stratégiques tels que l'analyse des besoins de formation du marché du travail, la planification de l'offre de formation, l'adoption d'un plan pluriannuel de développement et le renforcement de l'expertise centrale en ingénierie pédagogique, en gestion et en évaluation de la performance du système national de formation. Un défi de l'EFTP consiste à déterminer une offre de formation en se basant sur les besoins réels de l'environnement économique de chaque pays. On parlera ainsi d'un système piloté par la demande ou encore d'adéquation formation/emploi. Un système de formation efficace est donc un système qui vise à assurer les meilleures chances possibles à ses diplômés de s'insérer sur le marché de l'emploi ou de créer son propre emploi et d'assurer son autonomie professionnelle. S'agissant des systèmes de formation, le renforcement des capacités de gestion requiert que les documents pédagogiques produits et mis à la disposition des établissements de formation soient conçus ou adaptés en prenant en considération le profil type des formateurs.

**Exposé n°3 : Conclusions de la Triennale de l'ADEA (2012) sur l'EFTP, par Madame Ayélé Léa ADUBRA, consultante en éducation et en formation à l'ADEA.**

Il s'est agi de la Triennale 2012 de l'ADEA qui s'est tenue du 12 au 17 février 2012, à Ouagadougou, sur le thème : *Promouvoir les connaissances, compétences et qualifications critiques pour le développement durable de l'Afrique : Comment concevoir et édifier une réponse efficace des systèmes d'éducation et de formation.*

S'agissant des conclusions de la Triennale, Madame ADUBRA a dit en substance qu'en plus de l'analyse des résultats des recherches et des études de cas, le processus de la Triennale menant à Ouagadougou a été participatif, avec la tenue de concertations avec les jeunes, le secteur privé, la société civile, les ministres de l'EFTP et leurs collaborateurs dans le cadre du Pôle de qualité inter-pays.

Les conclusions des études de cas nationales confirment que de nombreux pays se sont récemment engagés dans d'importantes réformes juridiques et politiques orientées vers un système d'offre de développement des compétences techniques et professionnelles (DCTP) plus holistique et flexible qui est mieux coordonné et géré. Le changement de paradigme pour passer du concept EFTP au DCTP amorcé à Maputo a été entériné lors de cette rencontre. De plus, il a été montré que les partenariats publics-privés impliquant des acteurs clés comme les ministères chargés de l'Éducation et de la formation, les entreprises, les bailleurs de fonds internationaux, les partenaires techniques et

financiers, les communautés locales, les prestataires de formation, les instances professionnelles, les ONG et les médias, ont la capacité de créer des synergies au service du développement des compétences utiles à l'emploi.

De nombreux pays ont commencé à introduire l'Approche par compétences (APC) dans leurs systèmes de formation. Cependant, l'efficacité de l'APC exige aussi des formateurs et des enseignants formés pour la dispenser et qui sont régulièrement exposés aux nouvelles technologies au moyen de stages périodiques dans l'industrie ainsi que des équipements adéquats. Dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest, la participation féminine dans ces disciplines à dominante traditionnellement masculine est inférieure à 28 %. En revanche, leur taux de participation s'élève à plus de 50 % dans les disciplines commerciales.

Les messages-clés à retenir après les débats de la Triennale sont les suivantes : le DCTP est la réponse au problème du chômage. Les partenaires multipartis sont nécessaires à la conception et à l'offre d'un DCTP efficace et pertinent pour le marché du travail. Le DCTP doit également cibler l'offre de compétences et l'application de technologies abordables dans les secteurs du développement agricole et rural avec des dispositifs spécifiques aux demandes du secteur. Les cadres nationaux de qualification et la reconnaissance des acquis de l'expérience peuvent aider à combler la fracture entre le DCTP formel, non formel, informel et favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, la recherche pour étayer les politiques, les programmes et les plans d'action de DCTP au niveau national.

**Exposé n° 4 : Développement de la main d'œuvre pour la productivité et la croissance, par Madame Emmanuela DI GROPELLO, Chef de secteur, département du développement humain, région Afrique de la Banque mondiale.**

Pour Madame DI GROPELLO, une main d'œuvre compétente est un grand bénéfice pour la productivité et la croissance. Malheureusement les déficits de compétences continuent à être un défi important dans plusieurs pays. Pour soutenir ces pays partenaires dans l'amélioration des compétences de leur main d'œuvre, la Banque mondiale a lancé plusieurs initiatives, dont celle sur le Développement de la Main-d'œuvre (DMO) avec pour objectifs de créer des outils analytiques pour documenter les politiques et les institutions de façon systématique dans le domaine de la formation de la main d'œuvre. Une étude dénommée « STEP » sur l'évaluation des compétences a été mise en place pour fournir des données comparables sur les compétences au plan international, créer des instruments d'enquête harmonisés, spécifier des protocoles normalisés de collecte de données, former et soutenir les équipes nationales.

Pour terminer son exposé, Madame DI GROPELLO a précisé que les deux initiatives DMO et STEP sont fondées sur trois principes primordiaux à savoir : l'importance des compétences pour la productivité et l'emploi; leur nature multiforme; et l'importance de mettre ensemble l'offre et la demande.

**Exposé n° 5 : En quoi l'école de base peut-elle préparer à l'EFTP, par Monsieur Xavier ROEGIERS, expert consultant international.**

L'exposé a débuté par la question de savoir si l'éducation de base telle qu'elle est structurée et telle qu'elle évolue aujourd'hui, prépare à une formation professionnelle et technique de qualité.

Les sociétés issues de la culture latine sont caractérisées par l'importance qu'elles accordent aux savoirs et à la culture, dans une perspective humaniste. La finalité ultime est d'accéder à des études universitaires prestigieuses. Cette vision de la finalité de l'éducation amène les systèmes éducatifs à construire l'ensemble de l'échafaudage scolaire à cette fin : dès l'école primaire, voire même dès l'école maternelle, la scolarité est construite pour cette petite partie des élèves qui vont passer leur bac et entamer des études supérieures. Mais ce n'est pas uniquement cette image à long terme - d'un étudiant poursuivant des études universitaires - qui pose problème à l'école. C'est l'image qu'elle véhicule aujourd'hui dès le primaire. On peut pointer des idées fausses telle que *plus un enfant*

*apprend de langues différentes, plus il accroît ses chances de réussite*, pour les dérives qu'elles provoquent, notamment auprès des élèves plus vulnérables. Comme autre idée fautive, c'est que ce n'est pas à l'école de s'occuper de transfert, or les études montrent que ce qui fait surtout progresser les élèves, c'est le travail sur des situations d'intégration, dans lesquelles les élèves ont l'occasion, individuellement, de réinvestir leurs acquis.

Pour conclure, l'exposant pense que c'est tout un changement de mentalité qui doit s'opérer au niveau de l'école de base qui devrait évoluer dans différents domaines, mais aussi qui gagnerait à s'inspirer de l'EFTP sur plusieurs aspects. Comme piste de réflexion, il s'agirait de mettre en place un double référentiel d'évaluation : un référentiel d'évaluation en fin de primaire, pensé en termes de situations complexes à résoudre au niveau de la vie quotidienne et un autre en fin d'éducation de base plus orientée vers la technologie et un apprentissage à problématiser dans des situations concrètes de l'environnement quotidien et même professionnel, qui constituerait une base commune à l'ensemble des élèves, y compris à ceux qui se destinent à l'enseignement général.

**Exposé n° 6 : Présentation des évolutions du système de FPT du Burkina Faso depuis 1998, par Monsieur Achille TAPSOBA, Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Burkina Faso.**

Malgré des retards, le gouvernement s'est engagé dans des réformes importantes au regard de la mise en œuvre des OMD notamment, malgré la pluralité d'intervenants en matière d'EFTP. Pour le Ministre, le thème des Assises va parfaitement avec les préoccupations du Burkina. Il y a donc eu des évolutions notamment avec l'adoption de la loi d'orientation de l'éducation en 1996 et revue en 2007, l'adoption d'une politique nationale de l'EFTP avec une vision, une finalité et des choix stratégiques, la création d'un Ministère en charge de la Formation professionnelle en 2001 et qui s'occupe également de la jeunesse et de l'emploi. Plusieurs acquis sont enregistrés depuis Bamako 1998, notamment l'élaboration d'un document de stratégie de croissance accélérée et de développement durable, l'adoption d'une politique nationale de développement du secteur privé, l'adoption d'une loi portant code général des Collectivités territoriales, la politique nationale de l'emploi, une ingénierie d'EFTP en adéquation avec les besoins du milieu de l'emploi, une plus grande autonomie accordée aux structures de formation professionnelle, la validation des acquis de l'expérience, la mise en place d'un Centre d'ingénierie de formation professionnelle, les passerelles et la cartographie de la formation professionnelle.

**Exposé n° 7 : Résultats du programme de formation professionnelle et technique (FPT) de l'OIF depuis 2000, par Madame Barbara MURTIN, spécialiste de programme à l'OIF.**

Dès 1998, lors des Assises de la formation professionnelle et technique à Bamako (Mali), l'OIF a reçu le mandat par ses pays-membres, de développer un échange d'expertises en matière de formation professionnelle et technique. Ces activités ont visé à soutenir l'élaboration ou l'amélioration des politiques sectorielles nationales en matière de FPT.

De 1997 à 2007, l'OIF a mis en réseau la plupart des systèmes de FPT des pays francophones, répartis en 6 zones géographiques<sup>1</sup>. En lien avec des experts bénévoles du sud et du nord, ce réseau a développé des projets au niveau de leur zone géographique.

En plus de la réalisation de projets concrets régionaux, les résultats de ces dix années de concertation a été de prendre connaissance et de partager le fonctionnement des systèmes de FPT nationaux, d'avoir expérimenté des solutions et des outils régionaux et d'avoir une très bonne connaissance des acteurs des systèmes de FPT. Fort de cette connaissance, à partir de 2008, le programme de la FPT de l'OIF s'est structuré autour de quatre thématiques, que les pays ont souhaité intensifier, axées sur les politiques sectorielles, le développement des programmes de formation selon l'approche par

---

<sup>1</sup> Afrique de l'ouest (PAO), Afrique centrale (PAC), Océan indien (ZOI), Maghreb-Machrek (PMM), Asie du sud-est (PASE), Europe centrale et orientale (PECO)

compétences, l'élaboration d'un référentiel générique d'auto emploi et un soutien dans le domaine de l'hôtellerie-tourisme dans certains pays.

L'expertise de l'OIF en matière de FPT est de mieux en mieux reconnue par les pays et ce succès tient sans doute au fait qu'elle s'est inspirée des succès de l'ensemble des pays francophones qu'elle soit du Nord ou du Sud. Plusieurs publications de l'OIF qui proposent une réponse souple adaptable au contexte de chaque pays, sont disponibles sur le site [www.fpt-francophonie.org](http://www.fpt-francophonie.org). Pour illustrer plus concrètement les actions, Madame MURIN a donné des exemples de réalisation notamment au Mali, au Burkina, au Laos et au Cameroun.

En conclusion, elle a réitéré que la formation professionnelle et technique est non seulement un enjeu important pour les pays du Sud, il l'est aussi pour l'OIF qui entend poursuivre la diffusion de l'expertise francophone.

Après les exposés et sous la conduite de Monsieur Serge CÔTÉ, des échanges et des enrichissements ont eu lieu. Après les remerciements pour leurs participations aux Assises et les félicitations pour la qualité des exposés, des vœux ont été émis notamment par le Vietnam pour l'élargissement de leur coopération vers les autres pays francophones. Le Cap-Vert quant à lui a marqué son intérêt à renforcer sa participation au sein de la CONFEMEN, n'ayant pas de richesses naturelles, ce pays voudrait profiter des expériences réussies pour développer son capital humain. Le Cameroun a souhaité que soit trouvée une formulation claire pour le secteur de l'EFTP qui voudrait être muté vers DCTP d'après l'ADEA et que les expériences sous régionales soient mutualisées. La Guinée a souhaité disposer d'un document ou un site permettant de disposer d'informations, d'expériences, des terminologies et concepts en matière d'ingénierie d'EFTP. L'Association Africaine des parents d'élèves et des étudiants souhaite que des programmes de formation soient mis en place localement ou dans les régions, pour former leurs enfants aux emplois qu'offre la situation de développement actuel de notre continent.

#### **4. ORGANISATION DES TRAVAUX.**

Les travaux se sont déroulés dans trois ateliers, organisés de la manière suivante :

##### **Atelier 1 : Orientations politiques et structures gouvernementales.**

Président : Son Excellence Monsieur Achille Marie TAPSOBA, Ministre de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi du Burkina Faso  
Animateur : Monsieur. Serge CÔTÉ, Expert consultant international.  
Rapporteur : Madame Sitti KASSIM, Ministre en charge de la Formation professionnelle des Comores  
Secrétaires : Mesdames Aminata OUEDRAOGO, Directrice de la Formation pédagogique et de l'évaluation au Ministère des Enseignements secondaire et supérieur, Burkina Faso et Teresa LIMA, Directrice de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, Cap-Vert

##### **Atelier 2 : La gestion centrale de la formation**

Animateur : Monsieur Mamadou NDOYE, Expert-Consultant international  
Rapporteur : Monsieur Koffi FOFIE, Directeur de l'Enseignement technique et professionnel de la Côte d'Ivoire  
Secrétaires : Madame Barbara MURIN (OIF) et Monsieur Oswald KOUSSIHOUÉDE (CONFEMEN)

##### **Atelier 3 : Quelles compétences pour quel emploi ?**

Animateur : Monsieur Boubacar SAVADOGO, Expert consultant international

Rapporteur : Monsieur Emmanuel BAILLES, Chargé de programme, Centre international d'études pédagogiques (CIEP)  
Secrétaires : Mesdames Lyne GINGRAS (CONFEMEN), Sonia MICHAUD (CCNB) et Léna WATT (OIF)

## **5. RECOMMANDATIONS**

### **5.1. Préambule**

Depuis la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous et le cadre d'action, adoptés à Jomtien en 1990 et réactualisés au Forum mondial de Dakar en avril 2000, la Communauté internationale a fait de l'Enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) un objectif majeur de l'Éducation pour tous (EPT). À ce propos, le troisième (3<sup>e</sup>) objectif de l'EPT précise : « *répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante* ».

Dès 1992, la CONFEMEN a reconnu l'Enseignement et la formation techniques et professionnels comme un levier important pour l'insertion des jeunes dans le monde du travail et a fait connaître ses positions sur la question de refondation des curriculums, à travers la nécessité d'élaborer de nouveaux curriculums à partir de profils de compétences et en lien significatif avec le milieu et la préparation à la vie active.

Lors des Assises sur l'Enseignement technique et la formation professionnelle organisées à Bamako (Mali) en 1998, les ministres avaient adopté des éléments de politiques et d'orientations de la formation professionnelle en Francophonie. Un cadre d'action de l'EFTP avait été élaboré pour servir de guide aux États et gouvernements ainsi qu'aux Partenaires techniques et financiers (PTF). Depuis ces Assises, l'importance que les gouvernements attachent aujourd'hui à l'EFTP se reflète dans les documents de stratégies de réduction de la pauvreté. Cette importance est relayée par l'investissement de plus en plus conséquent des États et des partenaires financiers et techniques dans ce sous-secteur de l'éducation.

L'Union Africaine a, en novembre 2006, recommandé l'intégration de la formation professionnelle dans le système général de l'éducation et proposé une nouvelle stratégie de développement de l'EFTP en Afrique.

L'importance accordée à l'EFTP est le résultat de deux évolutions concomitantes :

D'une part, si les efforts consentis par les pays du Sud à scolariser les enfants sont un succès, ils nécessitent de repenser l'accueil des finissants de l'éducation de base dans les structures de l'éducation secondaire. Aujourd'hui les moyens manquent à la plupart des États pour absorber la totalité des enfants dans le secondaire général et le système de FPT, trop coûteux et pas assez organisé, peine à répondre à la demande.

D'autre part, pour garantir un apport financier substantiel à la réorganisation et au financement de l'EFTP, il est nécessaire que le monde de l'économie privée participe à son financement. Or, les entreprises, formelles ou informelles, y consentiront si la main d'œuvre issue du système d'EFTP est adaptée à ses besoins. En d'autres termes, le retour sur investissement qu'elles attendent de l'État est primordial puisqu'il accompagnera leur croissance.

Pour des raisons autant sociales et économiques, les États sont confrontés à la nécessité de garantir une éducation pour les sortants de l'éducation de base et cette garantie repose en grande partie sur la capacité du monde économique à assurer une croissance qui s'accompagne d'un marché du travail dynamique.

Pour répondre à cette contrainte, certains États et gouvernements ont amorcé la réforme de leur formation professionnelle et technique par la mise en œuvre d'actions vigoureuses : révision et implantation de programmes orientés sur la demande du marché du travail, élaboration de cadres nationaux de certification, réfection et équipement de centres, création d'observatoires dédiés à l'emploi et à la formation.

Le fil conducteur pour un système d'EFTP est sa capacité à offrir des formations professionnelles en adéquation avec le marché du travail.

## **5.2. Thèmes abordés lors des Assises**

Trois thèmes centraux ont été retenus pour les travaux des Assises.

- Orientations politiques et structures gouvernementales
- Gestion centrale de la formation
- Quelles compétences pour quel emploi ?

## **5.3. Orientations politiques et structures gouvernementales**

Partant des constats du faible engagement des ministères sectoriels et du ministère des Finances, de la faiblesse des moyens et d'expertise ainsi que de la faiblesse du partenariat (mobilisation), les réflexions ont été axées autour des 3 questions fondamentales suivantes :

- a. Quel est le rôle d'une politique gouvernementale et quelle stratégie de mise en œuvre devrait l'accompagner?
- b. Comment rendre opérationnelles les politiques ministérielles de l'EFTP?
- c. L'apprentissage traditionnel devrait-il occuper une place importante dans le contenu d'une politique de l'EFTP?

En ce qui concerne la situation de l'EFTP dans les pays francophones, il a été relevé que l'amélioration de l'EFTP passe par le renforcement de l'éducation de base. En effet, les pressions sociales induites par la prise en charge attendue du système d'EFTP des déscolarisés et des élèves en situation d'échec plombent le système en réduisant ses capacités, en prolongeant la durée de la formation et en mobilisant d'énormes moyens financiers et humains.

S'agissant du financement des politiques en matière d'EFTP, la question fondamentale à résoudre est la stratégie de financement qui serait la plus appropriée pour amorcer ou appuyer une réforme de l'EFTP dans un pays en développement. Le partenariat public-privé est une niche durable à explorer pour le financement de la formation professionnelle et technique : cofinancement et cogestion du système.

Outre l'absence de rattachement du système d'EFTP aux stratégies nationales de développement, notamment de promotion de la croissance économique, l'architecture des structures gouvernementales en charge de l'EFTP manque de coordination et de cohérence. En effet, il est souvent constaté l'éclatement du mandat entre plusieurs ministères qui ne se concertent pas toujours. De même les responsabilités ne sont pas clairement définies ou situées entre les différents intervenants (pouvoirs publics, secteur privé ou encore structures décentralisées) dans le système d'EFTP.

La question centrale du partenariat tant dans le processus d'élaboration des politiques que dans sa mise en œuvre, doit être prise en compte pour non seulement créer les conditions de l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins réels du marché du travail, donc de l'économie, mais aussi et surtout

pour une meilleure mobilisation des ressources (humaines et financières) pour la mise en œuvre des politiques adoptées.

### ***Recommandations***

- ❖ Consolider l'éducation de base pour mieux préparer les apprenants en formation technique et professionnelle.
- ❖ Consolider les responsabilités du ministère responsable de la formation professionnelle et mettre en place une instance en vue d'assurer une meilleure coordination de la formation.
- ❖ Revoir les modalités de financement ou de cofinancement du secteur dans la perspective de sécuriser le financement et d'assurer la mise en œuvre d'une formation de qualité adaptée aux besoins des pays et garantir la pérennisation des structures de formation.
- ❖ Mettre en place un cadre national de certification dans tous les pays ayant le français en partage.
- ❖ Mettre en place l'approche-programme dans tous les États ayant le français en partage et les appuyer par une démarche de suivi/évaluation des résultats atteints dans le domaine de l'EFTP dans un souci majeur de renforcer le leadership des pays partenaires.
- ❖ Faire du secteur privé et des collectivités territoriales des partenaires à part entière aussi bien en ce qui concerne le développement des référentiels, le financement, l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation de la formation.
- ❖ Situer la réforme des systèmes de l'EFTP dans une perspective de rapprochement éducation /formation/ emploi.
- ❖ Reconnaître les différents types de parcours de formation et de développement des compétences, notamment l'apprentissage traditionnel, l'alternance et la formation résidentielle.

### **5.4. Gestion centrale de la formation**

La mise en œuvre des documents de politique sectorielle pour l'enseignement technique et la formation professionnelle est rendue difficile par l'absence partielle ou totale de données sur les besoins en compétence de l'économie privée. Par ailleurs, l'insuffisance de compétences et de moyens pour les gestionnaires du dispositif de l'EFTP rend difficiles le suivi et l'évaluation du système.

Ces deux facteurs ne permettent pas une planification optimale de l'offre de l'EFTP.

En outre, aujourd'hui cette planification n'est pas soutenue par un système d'évaluation externe efficace qui inclut une systématisation de l'analyse du taux d'insertion des jeunes formés et du taux de satisfaction des entreprises.

Cependant, de plus en plus d'outils de planification sont introduits dans les politiques en particulier au niveau de l'élaboration des programmes et des certifications de l'EFTP. Ces outils s'appuient sur l'approche par compétences et sont un moyen efficace d'inclure le secteur économique privé dans un début de partenariat public/privé.

Les participants tiennent pour acquis que ce partenariat est nécessaire pour l'élaboration des programmes, mais plus largement, pour s'assurer du pilotage pour que l'adéquation formation/emploi soit une réalité.

Cependant, ils ont mis en exergue deux préoccupations. La première concerne la nécessité d'une coordination de l'EFTP assurée actuellement par différents ministères. Sans l'application d'une norme commune à l'ensemble de l'offre d'EFTP, la garantie que celle-ci réponde aux besoins des emplois de l'ensemble des secteurs économiques n'est pas assurée. La seconde préoccupation se concentre sur l'implication des acteurs régionaux et territoriaux qui doivent être mieux et plus impliqués dans la mise en œuvre des plans d'EFTP régionaux tant au niveau du suivi que de l'évaluation.

### ***Recommandations***

- ❖ Mettre en place un cadre de concertation sectoriel orienté sur la demande des partenaires de l'EFTP que sont les représentants des employeurs, les acteurs des formations formelles, informelles, les gestionnaires de la formation publique et privée et les collectivités locales.
- ❖ Mettre en place un observatoire des emplois et formations qui remplit le rôle d'une structure de veille et renseigne sur les besoins en emplois et en compétences. Il aura la charge d'effectuer régulièrement des collectes des données, de les traiter et de les diffuser.
- ❖ Mettre en place des mécanismes d'orientation professionnelle et d'information sur les métiers et les formations.
- ❖ Réglementer et appuyer le développement de l'offre privée de formation.
- ❖ Doter les centres d'EFTP d'une autonomie financière et administrative
- ❖ Disposer d'une structure permanente de formation initiale et continue pour le renforcement des capacités des gestionnaires et des formateurs.
- ❖ Améliorer et rendre dynamique le partenariat en EFTP en vue de renforcer les capacités des acteurs, notamment les gestionnaires, les employeurs, les collectivités locales et les centres de formations.
- ❖ Encourager et développer les échanges d'expérience et d'expertise pour la mise en place de méthodes d'élaboration d'outils efficaces pour la formation et pour l'évaluation des dispositifs d'EFTP.

### **5.6. Quelles compétences pour quel emploi ?**

La question de la définition des compétences requises pour un emploi relève d'un processus d'identification d'un besoin en compétences ou qualifications du marché de l'emploi.

Disposer des personnes compétentes pour occuper ces emplois nécessite la mise en place d'un processus de consultation, d'élaboration d'outils et de partenariats. Cela se traduit par la définition du métier correspondant aux réalités d'un espace économique donné (pays, sous-région, région, collectivité locale), l'identification des compétences et leur évaluation, le développement des référentiels en impliquant les acteurs économiques (entreprises, associations professionnelles, représentants du secteur formel et informel, etc.).

En plus d'une forte implication des acteurs professionnels, la reconnaissance des qualifications requiert l'engagement de l'État qui garantit la qualité et la mobilité transfrontalière des diplômés.

### ***Recommandations***

- ❖ Choisir des spécialités de formation à développer répondant à une demande du secteur économique pour pallier le manque de qualification.
- ❖ Reconnaître les acquis des praticiens et les impliquer dans le processus de formation.
- ❖ Promouvoir et institutionnaliser la formation en entreprises (formelles et informelles)
- ❖ Prendre en compte les publics cibles à faible niveau éducatif et les cas spécifiques issus des conflits et autres crises.
- ❖ Élaborer des standards de formation avec les branches professionnelles concernées tout en veillant à l'autonomisation et à la professionnalisation des formés.
- ❖ Harmoniser le système d'EFTP dans les espaces économiques régionaux afin de faciliter la mobilité professionnelle par la mise en place de commissions nationales et de cadres régionaux de certification.
- ❖ Développer un système d'évaluation post-formation mesurant la satisfaction des employeurs à long terme.
- ❖ Impliquer les représentants de la jeunesse et des familles dans la définition des orientations et la promotion de l'EFTP aux niveaux national et international.
- ❖ Promouvoir le développement des compétences dans les métiers agro-sylvo-pastoraux.
- ❖ Mettre en place un système de validation des acquis professionnels et de l'expérience.

Les recommandations adoptées le 7 septembre 2012, à l'issue des Assises sur l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) sont transmises aux gouvernements, aux partenaires économiques et sociaux, aux organisations internationales, aux institutions d'aide internationale, aux ONG et à tous ceux qui œuvrent en faveur de l'EFTP, en vue d'amorcer, de poursuivre et d'enrichir la réflexion. Celle-ci s'inscrit dans un processus de longue durée, indispensable à la maturation des idées, à leur concrétisation et à la réalisation de plans d'action.

## **6. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE.**

La cérémonie de clôture a été ponctuée par la lecture du rapport de synthèse, des recommandations, des motions de remerciements et par le discours de clôture prononcé par Monsieur le Ministre de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi, représentant Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement du Burkina Faso, président des Assises.

- Motions de remerciements.

Trois motions de remerciements ont été prononcées :

- une motion de remerciements aux autorités, aux membres du comité d'organisation et au peuple du Burkina Faso pour la chaleur de l'accueil, la qualité et l'excellente organisation, ainsi que les conditions offertes pour le bon déroulement des travaux ;
- une motion de remerciements aux délégations pays et aux partenaires qui ont massivement répondu à l'invitation pour les Assises de Ouagadougou ;

- une motion spéciale de remerciements est adressée à Monsieur Soungalo OUÉDRAOGO de la part des ministres de l'Éducation et de la formation professionnelle et technique des États et gouvernements membres de l'OIF et de la CONFEMEN pour sa contribution à l'amélioration d'une éducation et d'une formation de qualité pour nos enfants, pour son écoute et son sens politique élevé qui ont permis des avancées significatives dans ce secteur.
- Discours de clôture du Ministre de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi.

Au nom de Son Excellence Monsieur BEYON Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Burkina Faso, le Ministre de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi a salué et félicité la grande mobilisation autour de l'épineuse question qui est l'employabilité des jeunes. Après avoir énuméré les résultats atteints à l'issue des travaux, il a salué la pertinence des exposés et félicité tous ceux qui ont fait des communications ainsi que les participants dont l'assiduité et l'efficacité ont permis d'aboutir à des recommandations pertinentes et pragmatiques qui permettront de relancer et de développer l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans les pays francophones du sud. Le ministre les a invités à s'engager avec détermination dans la mise en œuvre de ces recommandations.

## **LISTE DES PARTICIPANTS**

Voir fichier annexé